



**CHARTRE D'UTILISATION
DE LA
CYBER-BASE ÉCOLE
DU MORNE-VERT**

Article 1 : Objet de la charte

La charte définit les conditions d'utilisation des locaux, du matériel et des services de la Cyber-base école du Morne-vert.

Article 2 : Vocation de la cyber-base

La Cyber-base école du Morne-vert est un lieu d'initiation et de découverte des technologies d'information et communication . Elle est aussi mise à disposition pour des recherches d'emploi ou pour effectuer des démarches administratives en ligne.

Article 3 : Conditions d'accès

Les utilisateurs devront obligatoirement s'inscrire lors de la première visite avant d'accéder aux services de la Cyber-base .

Les utilisateurs devront se conformer aux horaires d'ouverture et règles d'utilisations de la Cyber-base et de ses services .

L'équipe de la Cyber-base se réserve le droit de limiter le temps de consultation en cas de forte affluence.

L'accès aux mineurs est conditionné à la présentation d'un accord parental pour les plus de 12 ans ; les moins de 12 ans devront quant à eux être accompagnés par un adulte.

L'équipe de la Cyber-base se réserve également le droit de refuser l'accès à l'espace à toute personne qui ne respecterait pas la présente charte.

Article 4 : Règles de fonctionnement

Il est interdit de fumer, de boire, de manger et de faire pénétrer des animaux dans l'enceinte de la Cyber-base école .

Les détenteurs d'un téléphone portable devront l'éteindre avant leur entrée dans l'espace Cyber-base et n'en faire aucune utilisation durant leur présence dans l'espace Cyber-base .

Une tenue vestimentaire décente est exigée.

Chaque utilisateur veillera à ne pas déranger les autres usagers de l'espace :

Les personnes ayant un comportement bruyant, agressif, violent ou nuisible à une bonne ambiance pourront être exclues de la Cyber-base.

La responsabilité de la Cyber-base école du Morne-Vert ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des usagers.

Toute tentative de modification des paramètres du système informatique ou d'installation de nouveaux logiciels sur les postes pourra être suivie de sanction allant de la limitation de l'accès à la Cyber-base à l'exclusion définitive des lieux.

L'utilisateur est seul responsable de tout dommage, matériel ou immatériel (sur les ordinateurs et le mobilier), causé par lui même aux biens et services offerts au sein la Cyber-base.

La responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur pourra être engagée en cas de dommage volontaire, de quelque nature qu'il soit, causé suite à l'utilisation des matériels et services fournis par la Cyber-base.

Les animateurs disposent d'outils de contrôle des informations consultées sur Internet et se réservent le droit d'exclure l'utilisateur dans le cas où des informations et/ou contenus contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs seraient consultés ou diffusés.

Les supports informatiques provenant de l'extérieur peuvent faire l'objet d'un contrôle antivirus.

Les utilisateurs s'engagent à ne pas installer des logiciels et à modifier la configuration des machines sans autorisation de l'animateur

Article 5 : Utilisation du réseau Internet

L'utilisateur est tenu de respecter les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Il lui est interdit de reproduire, modifier ou diffuser par copie, courrier électronique ou tout autre moyen les données ou œuvres consultées sur le Web (seule la copie pour usage strictement privé et individuel est licite).

L'utilisateur est seul responsable de l'usage et de la validité des données et des services qu'il consulte, interroge, modifie, télécharge et transfère sur Internet.

La Cyber-base ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet.

L'utilisateur s'engage donc à ne pas diffuser de contenu, quelle que soit sa forme ou sa nature :

- contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- à caractère menaçant, injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui,
- incitant à la discrimination et/ou à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes, déterminé à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion,
- à caractère pornographique ou pédophile,
- incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des sectes.
- incitant au suicide,
- permettant à des tiers de se procurer et/ou d'utiliser directement ou indirectement des virus informatiques, des logiciels piratés ou des logiciels permettant des actes de piratage et

d'intrusion dans des systèmes informatiques et de télécommunication, et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.

Les utilisateurs sont responsables de l'affichage à l'écran des documents qu'ils consultent. Les animateurs disposent d'outils de contrôle des informations consultées sur Internet et se réserve le droit d'interrompre toute connexion contrevenant au règlement en vigueur, le dit contrevenant s'expose à une exclusion temporaire ou définitive de l'espace multimédia.

Article 6 : Tarification

La tarification fera l'objet d'une délibération du conseil municipal afin de permettre des éventuelles modifications tout au long du fonctionnement de la Cyber-base.

Une contribution vous sera demandée pour participer aux ateliers .

Pour bénéficier d'un poste, en particulier les jours de forte affluence, nous vous conseillons de réserver votre poste la veille et de préciser la durée de votre venue.

Article 7 : Impression

Les prestations suivantes sont payantes :

- Impression noir et blanc : 0.20€ / page.
- Impression couleur : 0.50€ / page .

TOUTE FEUILLE IMPRIMÉE EST DUE.

Article 8 : Horaires d'ouverture

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------|
| 17h30 – 19h30 | 17h30 - 19h30 | 17h30 - 19h30 | 17h30 - 19h30 | 17h30 - 19h30 | 8h - 13h |

 Ateliers

 Accès Libre

Article 9 : Application du règlement

Les animateurs de la cyber-base sont chargés de faire appliquer le présent règlement. En cas de réclamation de la part des usagers ou de situation conflictuelle, les animateurs doivent en référer aux responsables hiérarchique et élu.

Article 10 : Publicité de cette charte

La présente charte sera affichée de manière permanente dans la Cyber-base.